



## La réforme des institutions: citoyenne ou partisane?

La réforme en cours de nos institutions cantonales est à la fois un enjeu ambitieux et un exercice délicat.

Un enjeu ambitieux parce qu'on touche au cœur de l'organisation politique constitutionnelle de notre canton. Ambitieux parce qu'une révision touchant notamment au Conseil d'Etat et au Parlement n'est pas une fin en soi, il faut vraiment proposer mieux que le système actuel.

La réforme ne pourra réussir que si elle dote notre canton d'institutions solides et efficaces, adaptées à la réalité, valables dans la durée. La qualité

### La qualité d'une norme constitutionnelle se mesure pour beaucoup à sa longévité

d'une norme constitutionnelle se mesure pour beaucoup à sa longévité.

Un exercice qui est aussi délicat. Il exige de la part de tous les acteurs de la révision de prendre de la hauteur et de privilégier l'intérêt général, sans considérations électoralistes.

Prenons l'exemple du Conseil d'Etat: cinq ou sept membres, élection au système majoritaire ou proportionnel? On attend avant tout d'un gouvernement qu'il soit constitué de personnalités reconnues par l'ensemble de la population, qu'il exerce ses fonctions

avec efficacité et dans un esprit collégial pour le bien du canton. Il ne s'agit pas de garantir à vie une «rente de représentation» à chaque formation politique, ni d'assurer à tout prix deux sièges permanents dans le Haut-Valais, ni encore de corriger les résultats des dernières élections ou de spéculer sur les élections futures.

Le citoyen ordinaire se situe bien loin des réflexions intéressées des élus ou des états-majors des partis. Il a des attentes de fonctionnalité, d'efficacité et de maîtrise des coûts à l'égard de ses autorités. Et de toute évidence il saura, cas échéant, sanctionner les textes ne répondant pas au critère du bien public, et surtout les partis qui auront favorisé leurs intérêts particuliers immédiats au détriment de l'intérêt général.

La commission parlementaire chargée en deuxième lecture de la réforme des institutions cantonales est en pleins travaux, et semble d'ailleurs prendre du retard sur le calendrier prévu.

Les débats au Grand Conseil sont reportés en 2015. Signe positif ou inquiétant? La commission se dirige-t-elle résolument vers un mieux institutionnel tourné vers le futur ou risque-t-elle de s'embourber dans des considérations immédiates de politique partisane?